

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 06.090

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Z.A.E.C. – Aliénation de terrain au profit de M. DOUMECQ Jean-Michel
Parcelle cadastrée section CI n° 838

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées dans la Z.A.E.C.

M. DOUMECQ Jean-Michel, demeurant au 18 rue Antoine Laurent de Lavoisier à ROYAN (17200), vient de manifester son intention d'acquérir le terrain cadastré section CI N° 838, d'une superficie de 224 m², selon le plan de division, au lieudit « Derrière le Pont », afin d'augmenter la surface constructible de son terrain.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 10 mai 2006, le prix de cession fixé à 30 Euros H.T. le mètre carré, soit un prix global de SIX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS HORS TAXES (6 720,00 €H.T.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par M. DOUMECQ Jean-Michel, en date du 10 mai 2006,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 21 novembre 2005,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 qui porte le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à 30 Euros H.T. le m²,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. DOUMECQ Jean-Michel, du terrain cadastré section CI N° 838 pour une surface de 224 m², selon le plan de division, au lieudit « Derrière le Pont », moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 6 720,00 € (SIX MILLE SEPT CENT VINT EUROS HORS TAXES).
- Que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître GILBERT Thierry, 1 boulevard de Cordouan, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,
- Que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT